

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

2009-01-19

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal, tenue à 8 h 15 le 19 janvier 2009 à la salle du conseil au 135, rue Main, North Hatley.

SONT PRÉSENTS les conseillers suivants : Messieurs Claude B. Meilleur, D'Arcy Ryan, Guy Larkin, Jacques Bogenez et Martin Primeau.

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Monsieur Pierre A. Levac

EST AUSSI PRÉSENTE Madame Liane Breton, directrice générale.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de question des visiteurs
4. Adoption du règlement n° 2009-02
5. Choix du soumissionnaire pour les bacs bruns
6. Soumission pour l'émission de billet pour les règlements n° 2006-07 et n° 2007-20
7. Mandat pour acquisition du prolongement de la rue Jackson Heights
8. Clôture de la séance

09-01-19.01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum à 8 h 15 et déclare la séance ouverte.

09-01-19.02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Jacques Bogenez

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté et approuvé tel qu'il est présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-19.03

PÉRIODE DE QUESTION DES VISITEURS

Aucun visiteur

09-01-19.04

ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 2009-02

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Claude B. Meilleur

ET RÉSOLU QUE le règlement n° 2009-02 est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-19.05

CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE POUR LES BACS BRUNS

ATTENDU QU'UNE invitation à présenter des offres de services pour la distribution de bacs bruns pour toute la municipalité a été faite;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une (1) offre suite à cette invitation soit celle de la firme Nova Envirocom inc. et que celle-ci est conforme;

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Primeau

ET RÉSOLU QUE le contrat pour l'achat et la distribution de bacs bruns pour la municipalité soit accordé à *Nova Envirocom inc.* pour un montant de 60 584,30 \$ toutes les taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

PROCÈS-VERBAL CANTON DE HATLEY

09-01-19.06

SOUSSION PAR BILLETS POUR LES RÈGLEMENTS N° 2006-07 ET N° 2007-20

ATTENDU QUE la municipalité se propose d'emprunter par billets un montant total de 246 100 \$ par billets, en vertu des règlements d'emprunt n° 2006-07 (75 000 \$) et n° 2007-20 (170 400 \$) relatifs au pavage du développement Les Boisés du chêne rouge et celui des Boisés Thomas;

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

ATTENDU QUE les billets seront signés par le maire et la directrice générale;

ATTENDU QUE les billets seront datés du 20 janvier 2009;

ATTENDU QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;

ATTENDU QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1.	11 000 \$
2.	11 500 \$
3.	12 300 \$
4.	12 900 \$
5.	13 600 \$ (à payer en 2014)
6	184 800 \$ (à renouveler)

ATTENDU QUE pour réaliser cet emprunt, la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt c'est-à-dire pour un terme de 5 ans à compter du 20 janvier 2009 en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements n° 2006-07 et n° 2007-20 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance de l'emprunt.

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR **Claude B. Meilleur**

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE la municipalité du Canton-de-Hatley accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale pour son emprunt de 246 100 \$ par billets en vertu des règlements n° 2006-07 et n° 2007-20 au pair ou à cent pour cent (100 %) échéant en série 5 ans comme suit :

11 000 \$	3,10 %	20 janvier 2010
11 500 \$	3,25 %	20 janvier 2011
12 300 \$	4,00 %	20 janvier 2012
12 900 \$	4,10 %	20 janvier 2013
198 400 \$	4,50 %	20 janvier 2014

ET RÉSOLU QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-19.07

MANDAT POUR ACQUISITION DU PROLONGEMENT DE LA RUE JACKSON HEIGHTS

ATTENDU qu'à la suite de l'acceptation finale des travaux de la rue Jackson Heights il y a lieu d'acquiescer ladite rue soit les lots n° 553-131, 239-33, 239-36, 239-37;

ATTENDU que les règlements concernant les nouvelles rues ont été observés et respectés;

ATTENDU que la nouvelle rue est conforme aux règlements en vigueur pour la construction d'une nouvelle rue;

PROCÈS-VERBAL
CANTON DE HATLEY

PAR CONSÉQUENT

IL EST PROPOSÉ PAR **Guy Larkin**

ET RÉSOLU QUE la municipalité du Canton de Hatley approuve l'acquisition de la rue Jackson Heights pour la somme de 1 \$;

ET RÉSOLU QUE Monsieur le maire et Madame la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, ladite acquisition.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

09-01-19.08

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, Claude B. Meilleur propose la clôture de la séance à 8 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Pierre A. Levac
Maire

Liane Breton
Directrice générale